

CFTC : une signature qui rapporte

La CFTC a eu raison de signer les accords de participation et d'intéressement alors que les syndicats dits « majoritaires » ne l'ont pas fait par idéologie.

● Forte progression de la participation

La participation a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

Grâce à l'accord sur la participation signé par la CFTC, les bas salaires reçoivent un bonus

● Un bon niveau d'intéressement versé en 2005

L'objectif d'IPO (Indice de Performance Opérationnelle) étant atteint, l'intéressement sera versé. Les objectifs de QS clients n'étant pas atteint, le montant est limité à 4% de la masse salariale.

Grâce à l'effort du personnel et à l'accord sur l'intéressement signé par la CFTC, le montant total versé pour l'intéressement 2004 sera d'environ 147 M € (de même niveau que l'an passé).

En 10 ans, c'est près de 1 Milliard d'euros qui ont été distribué aux salariés en intéressement, **en plus** de la rémunération normale et **en plus** de la participation.

Pour 2004, cela représente pour un salaire moyen environ **1230 €**

● Modalités

- 1) La prime de participation est versée obligatoirement sur le PEG
- 2) La prime d'intéressement peut être :
 - soit versée avec la paie d'avril (imposable).
 - soit versée sur le PEG (non imposable), le choix est à faire dans @noo fin mars.
- 3) Comme les années précédentes, la CFTC a revendiquée **un abondement de l'entreprise pour les versements effectués dans les fonds en Actions du Groupe** (France Télécom, Equant)

CFTC

vous défendre comme Personne